

Montréal, 28 avril 2023

M. Luc Provençal  
Président  
Commission de la santé et des services sociaux  
1035, rue des Parlementaires, 3e étage  
Québec (Québec) G1A 1A3

[PAR COURRIEL] [csss@assnat.qc.ca](mailto:csss@assnat.qc.ca)

**Objet : Commentaires en lien avec le projet de loi 15 - *Loi visant à rendre le système de santé et de services sociaux plus efficace***

Monsieur le Président,

Ostéopathie Québec est la plus grande association d'ostéopathes au Canada et au Québec, forte de l'appui de ses 1700 membres. Fondée en 2012, l'association a comme mission d'attester de la formation des ostéopathes membres, d'offrir des services professionnels à ses membres, d'informer et de protéger la population québécoise. Alors que 25 % des Québécois et Québécoises adultes ont déjà consulté un ostéopathe et que 2 millions de séances sont dispensées chaque année, l'apport des ostéopathes à la santé globale de la population et pour soulager le système de santé est indéniable.

Dans ces circonstances, il nous semblait important de partager aux membres de la Commission de la santé et des services sociaux (CSSS) nos commentaires en lien avec le projet de loi 15, *Loi visant à rendre le système de santé et de services sociaux plus efficaces*. En effet, Ostéopathie Québec suit avec intérêt les travaux entrepris le 19 avril dernier pour étudier le projet de loi, qui est fondamental pour l'avenir du système de santé.

D'entrée de jeu, nous souhaitons souligner l'appui d'Ostéopathie Québec aux objectifs énoncés par le ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Christian Dubé, lors du dépôt du projet de loi, particulièrement l'interdisciplinarité et l'amélioration de l'efficacité du réseau. L'atteinte de ces objectifs est nécessaire si nous voulons collectivement offrir aux patients de meilleurs soins, plus complets. Nous voyons donc d'un bon œil le projet de loi 15 et nous croyons que les ostéopathes peuvent contribuer de façon constructive à cette démarche.

### **Une approche globale, en interdisciplinarité**

Rappelons tout d'abord que les ostéopathes pratiquent déjà dans un environnement de collaboration clinique interdisciplinaire, avec de nombreux professionnels de la santé comme des

physiothérapeutes, des acupuncteurs, des chiropraticiens, des médecins, des ergothérapeutes, des psychologues et des sages-femmes.

La spécificité de l'ostéopathie, à titre d'approche globale et manuelle, est ainsi mise en complémentarité du champ d'exercice d'autres professions. En consultant un ostéopathe, en exclusivité ou de manière complémentaire avec d'autres professionnels de la santé, ce sont des milliers de patients, enfants, adultes, personnes enceintes et aînées, mais aussi de nombreux sportifs, qui évitent de se rendre chez un médecin de famille ou à l'urgence.

De plus, la majorité des traitements ostéopathiques se font en première ligne, pour répondre aux problèmes musculosquelettiques de la population. Néanmoins, les ostéopathes contribuent aussi au volet de santé publique, en prévention, entre autres pour contrer, par exemple, les effets de la sédentarité, des mouvements répétitifs et du vieillissement.

### **Une reconnaissance pleine et entière**

Pour faire en sorte que les ostéopathes contribuent réellement à l'atteinte de ses objectifs, le gouvernement devra cependant s'assurer de reconnaître pleinement l'apport des ostéopathes dans le système. Ce n'est malheureusement pas encore le cas aujourd'hui, que ce soit du côté professionnel ou du côté du réseau, malgré les représentations de notre association en ce sens. Ostéopathie Québec croit qu'il est urgent d'opérer un changement de culture, orienté vers les besoins des patients.

Ce changement de culture devra s'amorcer par **la constitution d'un ordre professionnel distinct** pour les ostéopathes qui reconnaitrait pleinement les spécificités de la profession. Encouragés par la publication en juin 2022 d'un avis favorable de l'Office des professions du Québec<sup>1</sup>, nous plaidons pour que l'ordre soit créé dans les meilleurs délais.

La création de l'ordre permettra de mieux protéger la population en prévoyant des définitions claires du champ de pratique des ostéopathes, des exigences de formation initiale et continue ainsi que des systèmes de traitement des plaintes et de déontologie efficaces.

La question de l'encadrement de la formation est particulièrement importante pour Ostéopathie Québec qui croit fermement que la dispensation d'une formation de haut niveau, standardisée et conforme aux exigences du système professionnel est nécessaire. Alors que l'Ontario lancera dès septembre prochain le premier programme universitaire en ostéopathie au pays, le Québec, qui rassemble la large majorité des ostéopathes canadiens, doit emboîter le pas pour conserver son leadership, son expertise et sa main-d'œuvre.

La reconnaissance de la profession devra s'accompagner de la **reconnaissance du titre d'ostéopathe dans la nomenclature des titres d'emploi** dans le réseau. Cela permettra d'inclure des ostéopathes directement dans l'offre de services publics. Ce sera bénéfique pour les patients,

---

<sup>1</sup> [https://www.opq.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/Publications/Avis/2022-23\\_011\\_Avis-osteopathes-07-06-2022.pdf](https://www.opq.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/Publications/Avis/2022-23_011_Avis-osteopathes-07-06-2022.pdf)

mais aussi pour les autres professionnels, qui pourront s'appuyer plus formellement sur les ostéopathes dans leur travail quotidien. D'ailleurs, un projet-pilote d'intégration d'ostéopathes a été bloqué au CISSS de la Montérégie-Est compte tenu de l'absence de reconnaissance du titre. Nous croyons qu'il faut dénouer rapidement ce type d'impasse administrative, qui est contraire aux objectifs du ministre.

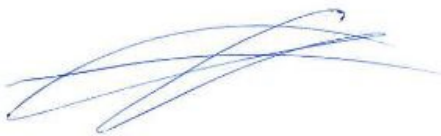
Cette reconnaissance, à la fois professionnelle et dans la nomenclature des titres d'emplois, est donc essentielle pour permettre aux 3000 ostéopathes qui pratiquent au Québec de participer pleinement aux efforts du gouvernement. Nous souhaitons que cette reconnaissance permette aussi aux ostéopathes d'être inclus dans les instances de gestion du réseau de la santé, à la fois dans un conseil professionnel ou encore dans le conseil multidisciplinaire prévus au projet de loi.

Ceci dit, nous sommes conscients que la démarche de reconnaissance des ostéopathes doit se compléter en parallèle du projet de loi 15. Cependant, nous croyons qu'elle doit être coordonnée avec celui-ci compte tenu de la volonté et de la capacité des ostéopathes à contribuer à l'atteinte de ses objectifs.

En terminant, rappelons que dans son avis, l'Office des professions du Québec indiquait qu'« à l'heure où l'accès aux soins demeure un enjeu pour la population québécoise, l'encadrement professionnel des ostéopathes et leur contribution à l'offre de services de santé semblent plus pertinents que jamais ». Nous attendons encore aujourd'hui le signal du gouvernement qui nous indiquera qu'il partage cette conclusion. Nous croyons que l'obtention de ce signal ne peut plus attendre compte tenu des objectifs ambitieux du ministre de la Santé.

Nous vous remercions de l'attention portée à nos commentaires et sommes disponibles si vous souhaitez obtenir plus de détails sur les observations formulées dans cette correspondance.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués,



Bertrand Courtecuisse, D.O.  
Président du conseil d'administration d'Ostéopathie Québec

c.c. M. Christian Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux [ministre@msss.gouv.qc.ca](mailto:ministre@msss.gouv.qc.ca)  
M. André Fortin, porte-parole de l'opposition officielle en matière de Santé  
[andre.fortin.PONT@assnat.qc.ca](mailto:andre.fortin.PONT@assnat.qc.ca)  
M. Vincent Marissal, porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de Santé et Services sociaux [vincent.marissal.rose@assnat.qc.ca](mailto:vincent.marissal.rose@assnat.qc.ca)  
M. Joel Arseneau, porte-parole du troisième groupe d'opposition en matière de Santé et Services sociaux [joel.arseneau.idlm@assnat.qc.ca](mailto:joel.arseneau.idlm@assnat.qc.ca)